

# Règlement du TOUR DU LÉMAN JUNIORS – TROPHEE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME 2012

**PREAMBULE :** Les Comités départementaux de la FFC de l'Ain et de la Haute Savoie, l'Union Vélocipédique Genevoise, l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise et la Fédération Cycliste Valaisanne ont convenu d'inscrire à leur calendrier respectif trois compétitions, sous le titre de **Tour du Léman juniors - Trophée franco-suisse de cyclisme 2012**.

**RELATIONS :** Les Fédérations régionales présenteront chacune le dossier du Tour du Léman juniors - Trophée franco-suisse de cyclisme à l'autorité politique de leur département et canton respectif, en sollicitant le soutien du Conseil du Léman. A ce dossier commun sera joint le descriptif de la manche concernée

**EPREUVES :** Le Tour du Léman juniors - Trophée franco-suisse de cyclisme 2012 se compose des 3 épreuves suivantes :

- **1<sup>ère</sup> manche à FULLY** (Valais) organisée par le VC Excelsior Martigny le **1<sup>er</sup> avril 2012**
- **2<sup>ème</sup> manche : course à étapes** organisée par le VC Lancy, l'Etoile Cycliste de Meyrin, le VC St Julien et l'UC Gessienne **les 7 et 8 avril 2012 :**
  - 1<sup>ère</sup> étape à Divonne-les-Bains (Ain) : circuit autour du lac
  - 2<sup>e</sup> étape : circuit à Verbois (Genève)
  - 3<sup>e</sup> étape : montée du Salève depuis Archamps (Haute-Savoie)
- **3<sup>e</sup> manche à REVEROLLE** (Vaud) organisée par le Cyclophile Lausannois le **14 avril 2012**.

**ENGAGEMENTS :** Inscription par e-mail dans les délais sans surtaxe.

Engagement sur place avec surtaxe. **(Pas possible pour 2<sup>ème</sup> manche)**

**CATEGORIE :** Le Tour du Léman juniors - Trophée franco-suisse de cyclisme s'adresse uniquement à la catégorie des juniors nés en 1994 et 1995.

**REGLEMENTS :** Sont applicables les règlements techniques et administratifs de la fédération où se déroulera la manche du Tour du Léman juniors –Trophée franco-suisse 2012 : règlement de Swiss-Cycling en Suisse et de la FFC en France. Les barèmes nationaux des prix sont applicables.

**ADMINISTRATION :** Chaque manche est administrée et organisée par les fédérations régionales qui peuvent éventuellement déléguer l'organisation de leur manche à un club cycliste affilié. Le cas échéant, la fédération régionale contrôle l'application du présent règlement.

**CLASSEMENT :** Les fédérations régionales établissent les classements.

Après chaque manche, un classement provisoire détermine le leader, à qui sera remis un maillot jaune qu'il devra obligatoirement porter s'il s'aligne au départ de la manche suivante. Si ce leader ne respecte pas cette consigne, il ne marquera aucun point au titre du Tour du Léman juniors - Trophée franco-suisse de cyclisme lors de cette manche.

Les classements sont établis en fonction du barème de points suivant :

1 <sup>er</sup> :	30 pts	6 <sup>ème</sup> :	15 pts	11 <sup>ème</sup> :	10 pts	16 <sup>ème</sup> :	5 pts
2 <sup>ème</sup> :	25 pts	7 <sup>ème</sup> :	14 pts	12 <sup>ème</sup> :	9 pts	17 <sup>ème</sup> :	4 pts
3 <sup>ème</sup> :	20 pts	8 <sup>ème</sup> :	13 pts	13 <sup>ème</sup> :	8 pts	18 <sup>ème</sup> :	3 pts
4 <sup>ème</sup> :	18 pts	9 <sup>ème</sup> :	12 pts	14 <sup>ème</sup> :	7 pts	19 <sup>ème</sup> :	2 pts
5 <sup>ème</sup> :	16 pts	10 <sup>ème</sup> :	11 pts	15 <sup>ème</sup> :	6 pts	20 <sup>ème</sup> :	1 pts

Les points acquis au classement général de la seconde manche sont doublés.

**PRIX :** **La distribution générale des prix aura lieu à l'issue de la 3<sup>e</sup> épreuve à Reverolle le 14 avril 2012 à 17h15**, en présence des autorités du Conseil du Léman. Outre les prix, seront remis le maillot au vainqueur et les trophées aux trois premiers. La planche des prix est fixée de la manière suivante en Euros (€).

1 <sup>er</sup> :	305 €	6 <sup>ème</sup> :	91 €	11 <sup>ème</sup> :	38 €	16 <sup>ème</sup> :	15 €
2 <sup>ème</sup> :	228 €	7 <sup>ème</sup> :	76 €	12 <sup>ème</sup> :	30 €	17 <sup>ème</sup> :	15 €
3 <sup>ème</sup> :	182 €	8 <sup>ème</sup> :	60 €	13 <sup>ème</sup> :	27 €	18 <sup>ème</sup> :	15 €
4 <sup>ème</sup> :	152 €	9 <sup>ème</sup> :	53 €	14 <sup>ème</sup> :	22 €	19 <sup>ème</sup> :	15 €
5 <sup>ème</sup> :	121 €	10 <sup>ème</sup> :	45 €	15 <sup>ème</sup> :	15 €	20 <sup>ème</sup> :	15 €

**Règlement des prix :** La distribution des prix au classement général exige de disputer 2 manches au minimum. **La présence du coureur à la remise des prix finale, organisée à l'issue de la 3<sup>e</sup> manche, est obligatoire.** Le coureur qui participe à trois manches bénéficiera de 6 points supplémentaires au classement final. En cas d'ex æquo aux points au classement général final, les concurrents seront départagés par le nombre de participations aux 3 manches, puis par la meilleure place dans la troisième manche. En cas de litige ou tout autre problème, seuls les présidents des cinq entités organisatrices de ce challenge sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent.

Au nom des cinq fédérations cyclistes :

